

Direction du bureau du sous-ministre
et du secrétariat

PAR COURRIEL

Le 11 décembre 2020

DEMANDEUR

N/Réf. : 202011-31

Objet : Demande d'accès à l'information

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 18 novembre 2020.

La recherche a permis de repérer un document concernant votre demande qui vous est accessible. Vous le trouverez ci-joint.

Quant aux autres points de votre demande, nous vous informons que vous pouvez obtenir les données sur les espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées en vous adressant au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) à l'adresse suivante :

<http://www.cdpnq.gouv.qc.ca/demande.asp>

Le CDPNQ est géré conjointement par notre ministère et par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le processus de traitement des demandes d'information appartient au CDPNQ, car il requiert une analyse géomatique et le traitement systématique d'importantes bases de données.

... verso

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information,

Démosthène Blasi

p. j. 2